



Démission pour prendre un nouveau poste

Par **Martin**, le **04/09/2009** à **17:00**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis plus de 5 ans, et une autre société m'offre un poste. C'est un CDD de 3 mois, avec un CDI à la clé si tout se passe bien.

Dans le cas où je démissionne de mon poste actuel et qu'au bout des 3 mois la nouvelle société ne m'embauche pas, aurais-je droit au chômage ?

Si oui pendant combien de temps ?

Y'a-t-il un délai de carence ?

Merci d'avance pour votre aide,

Salutations,